

La France & Mutualiste & VOUS

DÉCEMBRE 2022 - N° 78

Etrennes de fin d'année

Faire plaisir et éduquer
à l'épargne

VOTRE MUTUELLE

Un patrimoine immobilier
historique et robuste

VOS CONTRATS

Bonnes nouvelles en
matière de défiscalisation

RENCONTRE

Nathalie Levy, témoignage
de la journaliste sur son rôle
d'aidante



L'assurance d'un esprit de famille

ÉDITO

Page neuve

C'était prévu, l'heure est arrivée. Notre directeur général Dominique Trébuchet part prendre une retraite bien méritée. Ces 5 dernières années, il a su redynamiser notre mutuelle, rajeunir son image et celle de nos agences, impulser chez nos salariés une nouvelle envie de réussite... Je pourrais citer mille choses qu'il a initiées ou accomplies durant cette période. Je les résume en une seule formule : il a partagé avec nous toute son énergie et son esprit de famille.

Merci Dominique, bonne retraite et à fond sur le court de tennis (avec une bonne assurance accident de la vie tout de même !)

Bienvenue maintenant à Isabelle Le Bot qui lui succède et devient notre nouvelle directrice générale. Le conseil d'administration l'a choisie, mettant en elle une totale confiance pour poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs. Son parcours professionnel, notamment en mutuelle - à retrouver sur notre site web - est une garantie pour l'avenir de la mutuelle.

Nouvelle page aussi pour l'Hermione que nous soutenons depuis 2019 et qui, après la Covid, doit maintenant faire face à des champignons qui attaquent sa structure. Sauver la frégate, formidable aventure humaine et symbole de défense de la liberté, nous apparaît indispensable, pour qu'elle puisse reprendre la mer. Je lance un appel : venez nous rejoindre, chaque contribution est précieuse, si minime soit-elle.

Enfin, après cette nouvelle année mouvementée, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2023... une nouvelle page ensemble !



Dominique Burlett,
Président de La France Mutualiste

L'assurance d'un esprit de famille



Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. **Directeur de la publication** : Dominique Burlett, président - **Directeur de la rédaction** : Dominique Trébuchet, directeur général - **Comité éditorial** : Nabila Ait-Samadi, Nathalie Couveignes, Gilles Bouly de Lesdain, Elodie Duedal, David Lombard, Véronique Martel, Stanislas Perrin, Maud de Valicourt - **Réalisation** : Agence Angela Bower - **Impression** : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - **Dépôt légal à parution** : ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 - **Crédits photos** : Couverture : Istockphoto.com©martin-dm Prix au numéro : 0,30 €

En ajout, une page spéciale, recto seul, personnalisée par chacun des comités mutualistes.

SOMMAIRE

Décembre 2022 - n° 78

04

VOTRE MUTUELLE

Un patrimoine immobilier historique et robuste

06

PATRIMOINE

Etrennes : faire plaisir et éduquer à l'épargne

10

VOS CONTRATS

Défiscalisation de fin d'année, c'est maintenant

12

AUTO HABITATION SANTÉ

L'assurance santé individuelle : qui est concerné ?

14

ESPRIT DE FAMILLE

Fêtes de fin d'année, notre sélection pour jouer, visiter ou offrir un livre

15

RENCONTRE

Nathalie Levy, témoignage de la journaliste sur son rôle d'aidante

& Vous

Toujours mieux vous connaître : plus qu'un souhait, une obligation légale

Nous enverrons entre décembre et janvier un questionnaire à 70 000 de nos adhérents par voie postale. Si vous êtes concerné, sachez que La France Mutualiste s'engage à la plus stricte confidentialité. L'utilité du questionnaire ? Récolter les informations à jour pour vous apporter notre conseil tout au long de vos projets. Merci donc de nous renvoyer le document complété grâce à l'enveloppe T fournie.

Suivez-nous



Epargne, retraite et fiscalité

1/2

Dès 74 ans, les titulaires de la carte du combattant bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Cet avantage est conservé par le conjoint survivant si la personne en a bénéficié pendant au moins un an et si le conjoint a lui aussi 74 ans ou plus. Source : service-public.fr



57 200 nouveaux assurés ont souscrit un PER avec une entreprise d'assurance en juillet 2022, soit une croissance de 21 % par rapport au mois de juillet 2021. Depuis le début de l'année, la collecte nette des PER s'élève à plus de 3 043 millions d'euros.

Source : franceassureurs.fr

14 juin 2022 Vous avez recours à des prestations d'aide à la personne ou faites travailler un autoentrepreneur ? Depuis le 14 juin, l'Urssaf vous permet de déduire le montant de votre crédit d'impôt au fur et à mesure de vos paiements au prestataire. Cela permet d'éviter d'attendre le remboursement versé jusqu'à présent avec plus d'une année de décalage. Pour en savoir plus, consulter l'article *Le service Avance immédiate, qu'est-ce que c'est ?* sur www.urssaf.fr

Source : service-public.fr



Auto, habitation et santé

3 millions

29 % des ménages ayant déménagé ont changé d'assurance habitation dès leur installation. Parmi eux 44 % sont des propriétaires ayant un crédit immobilier en cours. Source : profideo.com

C'est le nombre de personnes sans mutuelle ou assurance santé en France à cause d'une situation de précarité financière. Dans ce cas, il est possible de demander la Complémentaire Santé Solidaire qui offre l'accès à de nombreux professionnels de santé. Pour en savoir plus, consulter www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr

Source : DREES 2021 et lafinancepourtous.com

Un patrimoine immobilier historique et robuste

Si le fonds en euros est le cœur de toute assurance vie - et même maintenant de tout Plan d'épargne retraite individuel -, sa force réside dans la diversification de ses investissements et une vision à long terme. À La France Mutualiste, 17 % du fonds en euros est constitué d'actifs immobiliers, quand la moyenne du secteur ne dépassait pas 6,69 % en 2020 selon Good Value for Money. Une manière de protéger efficacement votre épargne.

“ La qualité des emplacements de nos immeubles est une garantie de valorisation du patrimoine sur le long terme. ”

Alors que les marchés financiers sont bousculés dans le contexte économique et géopolitique que nous traversons, le patrimoine immobilier de notre fonds en euros est un facteur de stabilité précieux. Il faut dire qu'en tant qu'investisseur institutionnel, notre mutuelle est dans une situation très avantageuse : les investissements ont été majoritairement réalisés il y a plusieurs dizaines d'années, contrairement à de nombreux autres assureurs qui ont revendu leur patrimoine résidentiel pour se concentrer sur les immeubles de bureaux. Et depuis, notre patrimoine historique s'est fortement valorisé. L'immobilier représente l'exemple typique de l'investissement à long terme. Il contribue à la solidité financière de la mutuelle, essentielle dans un contexte très réglementé. Si bien que, si vous en bénéficiez déjà aujourd'hui, les futures générations d'adhérents de La France Mutualiste pourront également s'appuyer sur ce patrimoine commun qui protège l'épargne de tous.

Vincent Godemel,
directeur financier de
La France Mutualiste

Avec 17 % de son fonds en euros placés dans des actifs immobiliers, votre mutuelle fait partie des investisseurs institutionnels **résidentiels** les plus importants de la région Île-de-France. Plus de 6 000 personnes sont ainsi hébergées dans nos 2 800 logements (1 400 logements dans le 15^e arrondissement de Paris, les autres répartis entre le 7^e, le 16^e, le 17^e et les Hauts-de-Seine).

À cela s'est ajoutée en 2022 l'acquisition **d'un immeuble tertiaire** situé à Nanterre (92). D'une superficie de 5 300 m² sur 7 étages, il accueillera un établissement d'enseignement supérieur à partir du 1^{er} janvier 2023.

Enfin, en parallèle de ces investissements immobiliers en direct, La France Mutualiste diversifie son patrimoine en investissant aux côtés de professionnels spécialisés dans les locaux d'activités, la promotion immobilière, la résidence gérée et la logistique.

Un entretien permanent de notre patrimoine

« Nous effectuons des rénovations régulières afin d'améliorer les performances acoustiques, thermiques, et de répondre aux exigences de confort des locataires (aménagement de cuisine, locaux vélos, végétalisation) », explique Patrick Petolat, directeur du patrimoine immobilier à La France Mutualiste.

Diane Lalaison, gardienne au 88 rue de la Convention et 129 rue de Lourmel abonde : « Ces dernières années, la résidence a fait l'objet de gros travaux. Rénovation de tous les volets, peinture de la façade, changement des garde-corps... Dès qu'un appartement est libéré, nous le rénovons avec par exemple l'amélioration de la salle de bain ou l'ouverture de la cloison de la cuisine. Cela permet de bonifier le cadre de vie des locataires. Et pour les petits travaux nécessaires au bon entretien, je peux missionner directement une société. Pas de pesanteur administrative ! »

Une équipe au complet

L'équipe en charge de la gestion du patrimoine immobilier de La France Mutualiste est composée de 38 personnes dont 8 chargées de l'entretien des immeubles, 8 de la location et de la relation avec les locataires et 8 de la comptabilité. Sans oublier les 13 gardiens installés sur site. « Au-delà de notre équipe interne, l'écosystème de La France Mutualiste, avec ses entreprises de travaux, son personnel de maintenance, les agences immobilières, les diagnostiqueurs, représente environ 150 personnes », complète Patrick Petolat.

Pour contacter les agences
immobilières en charge
des immeubles d'habitation
de La France Mutualiste,
suivre ce QR CODE





33 rue des 3 Fontanot à Nanterre, notre tout nouvel investissement immobilier accueillera un établissement d'enseignement supérieur au 1^{er} janvier 2023.



Notre résidence du **247 bd Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt**, des appartements confortables... et un jardin récompensé aux Victoires du Paysage 2017

©Julien Pepy



Square Thébaud dans le 15^e arrondissement de Paris, un immeuble historique de la mutuelle à vocation résidentielle.

©Julien Pepy

Étrennes : faire plaisir...

Les fêtes de fin d'année approchent et peut-être souhaitez-vous distribuer des étrennes à vos enfants ou petits-enfants. Si pour quelques dizaines d'euros cela ne prête pas à conséquence, un don plus important peut être encadré par la loi. Focus sur trois cas de figure propres aux donations aux petits-enfants.

1- Le présent d'usage

Il s'agit d'un cadeau pouvant être justifié par un événement particulier, selon les coutumes.

À quelle occasion ? Un mariage, Noël, un anniversaire, une naissance, les étrennes ou la réussite à un examen.

Fiscalité ? Il échappe aux règles des donations car exonéré d'impôt à condition que son montant ne soit pas disproportionné par rapport au patrimoine du donateur. Cela implique que le montant ne dépasse pas 2 % du patrimoine.

2- Le don familial de sommes d'argent

Ce type de don n'a pas besoin d'être justifié par un événement particulier.

Par qui ? Il doit être réalisé par une personne de moins de 80 ans.

Pour qui ? Il est réservé aux petits-enfants et arrière-petits-enfants majeurs.

Fiscalité ? Le don familial de sommes d'argent est exonéré de droits de donation, pour un montant maximal de 31 865 €. Il est renouvelable tous les 15 ans. Au-delà, il est soumis au barème fiscal forfaitaire en vigueur.

3- Le don intergénérationnel

Par qui ? Les grands-parents, sans condition d'âge.

Pour qui ? Comme son nom l'indique, il sert à favoriser ses petits-enfants, dès la naissance et au-delà de la majorité.

Fiscalité ? Le don intergénérationnel est exonéré de droits de donation, pour un montant maximal de 31 865 €. Renouvelable tous les 15 ans. Un petit-enfant peut donc recevoir 4 fois le montant de cet abattement sans payer de droits, soit 1 fois par grands-parents en vie.

Bon à savoir

Les abattements de 31 865 €
du don familial de sommes d'argent et du don
intergénérationnel se cumulent.



Le pacte adjoint : idéal pour encadrer un don dans l'intérêt du bénéficiaire

Associer une donation avec une assurance vie, c'est l'objectif du pacte adjoint. L'intérêt : bénéficiaire de la réglementation liée à l'assurance vie en y insérant des clauses qui permettent d'avoir la gestion des sommes (rachats, choix d'un profil de gestion...) jusqu'à une date déterminée par le donateur. Par exemple, la majorité de l'enfant, ses 25 ans... en fonction du souhait du donateur pour son fils, sa petite-fille...

La clause bénéficiaire de l'assurance vie souscrite au profit de l'enfant mineur ne peut-être que « mes héritiers légaux », soit généralement ses frères, sœurs, père et mère.

L'assurance vie est particulièrement adaptée à ce cheminement d'accompagnement dans l'amorce de la démarche d'épargne qui s'inscrit dans la durée. Les sommes ne sont pas plafonnées, et le bénéficiaire en aura la jouissance à l'issue de l'échéance du pacte adjoint.

Un pacte adjoint se conçoit et se signe avec le conseiller avec qui vous ouvrez le contrat d'assurance vie.

... et éduquer à l'épargne

Transmettre le goût de l'épargne est un beau cadeau à faire à ceux à qui l'on tient. Il servira le moment venu à faire face à des situations difficiles ou à réaliser ses rêves. Ouvrir un livret et une assurance vie est un début. Les sommes versées sur un contrat ouvert au nom d'un mineur lui appartiennent. Jusqu'à ses 18 ans, ses parents en ont la responsabilité et les deux responsables légaux sont signataires de toute action de gestion.

Le livret A, pour les premiers deniers

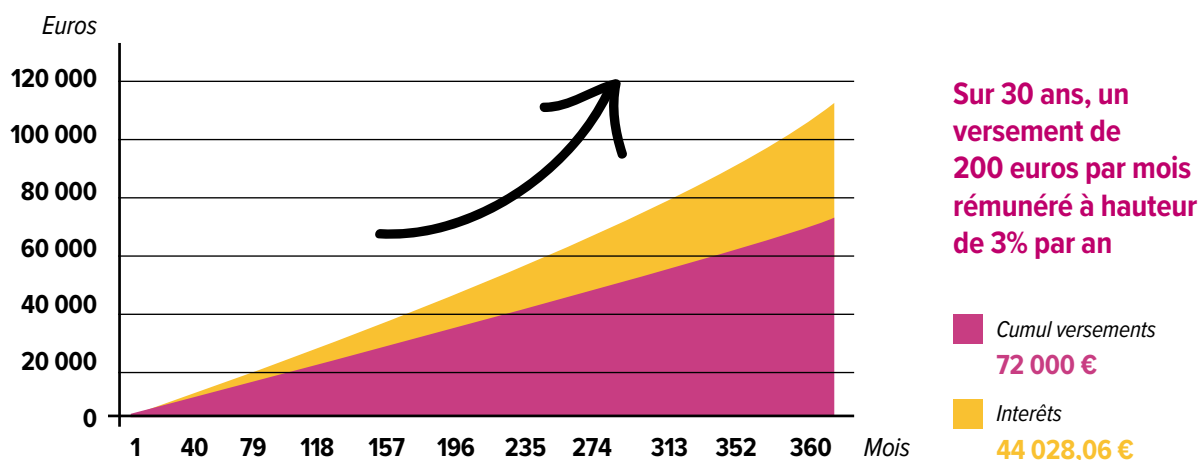
Le livret A cumule plusieurs avantages : il est simple d'utilisation et défiscalisé, donc adapté pour les entrées et sorties de petites sommes reçues en diverses occasions, sans pénalité. Autre caractéristique, ses fonds sont garantis et le rendement est décrété par la Banque de France (cette années 2 %), ce qui le rend on ne peut plus prévisible... Certains le jugeront d'ailleurs trop sage et passé quelques centaines ou milliers d'euros, à trop faible potentiel sur le long terme. Car dans le temps long, les potentiels de gains augmentent avec la prise de risque sur les marchés.

L'assurance vie, pour anticiper l'avenir

L'assurance vie est le support idéal pour apprendre à épargner : il permet de comprendre ce qu'est l'effet boule de neige, notamment grâce aux contrats dédiés aux jeunes qui proposent des versements programmés avec des sommes même très limitées ; les versements programmés aussi apprennent à réserver une somme chaque mois pour épargner ; c'est aussi un contrat flexible qui permet une palette de placements plus ou moins risqués pouvant être ajustés dans le temps ; les sorties de capital sont à la discrétion de l'épargnant. Ouvrir un contrat avant même d'avoir de véritables capacités d'épargne permet de bénéficier sans tarder des possibilités de sortie avantageuses fiscalement après 8 ans. À noter enfin que la clause bénéficiaire peut être rédigée dès 16 ans, ce qui est l'occasion pour un jeune épargnant de rencontrer un conseiller.

Expliquer l'épargne grâce à l'effet boule de neige

L'effet boule de neige, c'est le pouvoir des intérêts composés : les intérêts produisent eux-mêmes des intérêts... sachant que les performances passées ne préjugent pas de performances futures.



Paroles d'Experts



Comprendre le sens de l'argent

« Dès le plus jeune âge, les enfants observent leurs parents payer à la boulangerie, et ils comprennent que l'argent occupe une place prépondérante dans le fonctionnement de la société. Plus tard, en observant la manière avec laquelle les parents dépensent leur argent - de manière plus ou moins contrainte -, cette éducation se poursuit, par observation et imprégnation. Puis vient la question des revenus : argent de poche pour des dépenses courantes ou petites rémunérations contre des services ou des bonnes notes, ou encore un compte d'assurance vie pour plus tard. Chaque famille fait selon sa relation à l'argent et le sens qu'elle souhaite lui donner. »

Virginie Piccardi,
psychologue pour enfants, membre du bureau de la Fédération française des psychologues et de psychologie



On ne peut épargner qu'avec un budget équilibré

« Dès l'entrée dans la vie active, quand on commence à gagner de l'argent, il faut vite apprendre à faire son budget : prendre 3 relevés bancaires, classer les dépenses fixes (loyer), quotidiennes (alimentation), et reportables (sorties). Les applications des banques facilitent ce travail avec des outils de classement des paiements par carte. Est-ce qu'une dépense est trop importante par rapport à mes besoins ? Par exemple, un abonnement à une plateforme TV peu utilisée, trop de repas livrés à domicile, une assurance tout risque pour une vieille voiture. Si ces économies permettent de dégager un surplus, il faut commencer par constituer une épargne de précaution de 3 à 6 mois de revenus sur un livret défiscalisé. Vient ensuite la possibilité de diversification avec par exemple des versements réguliers sur une assurance vie. Attention cependant de ne pas trop se serrer la ceinture ! Épargner équivaut à une course de fond. Si vous bénéficiez d'une augmentation, vous pouvez en garder une partie pour améliorer votre quotidien, et en mettre de côté chaque mois une petite part. Vérifiez avant tout que votre budget est à l'équilibre, car il ne sert à rien d'épargner d'un côté et de payer des agios de l'autre. »

Sophie Liotier, spécialiste en éducation financière,
lafinancepourtous.fr



Retrouvez en ligne
notre article
« 5 choses à savoir
pour les jeunes actifs »

Quelle stratégie adopter pour votre épargne fin 2022 ?

Quand vous suivez les actualités financières sur une chaîne en continu, vous avez déjà un train de retard sur les marchés... car la finance est aujourd'hui régie par des algorithmes qui lancent chaque seconde des mouvements d'achat et de vente massifs.

■ Face à des marchés financiers toujours plus rapides, préférer une stratégie d'épargne à long terme

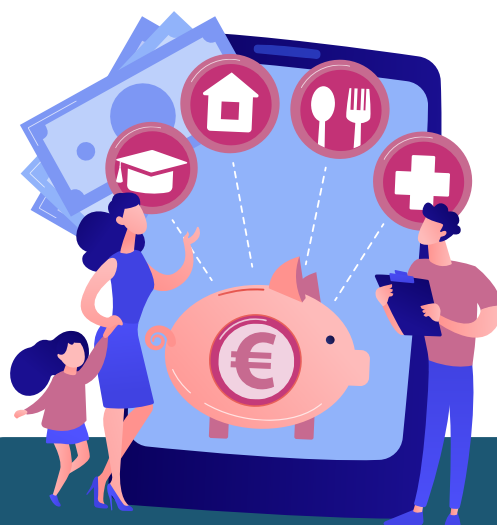
Warren Buffet, investisseur de renommée internationale, a pu dire : « *Je veux pouvoir expliquer mes erreurs. C'est pourquoi je ne fais que des choses que je comprends.* » Alors, d'une certaine manière, il est intéressant d'être dans cet état d'esprit car tenter une approche tactique du marché semble risqué. C'est épuisant et souvent contreproductif comme l'explique l'étude publiée en 2019 par le gestionnaire d'actifs américain Morningstar selon qui « *la question du choix du moment pour entrer ou sortir d'un fonds a été particulièrement pénalisante pour les investisseurs dans des fonds actions et obligations* ».

■ Dans des périodes instables, les fonds en euros constituent une « boule anti-stress » des investisseurs

Les fonds en euros combinent immobilier, obligations, actions achetées et conservées par l'investisseur institutionnel... autant de placements adaptés à l'épargne de long terme. Ils évitent le stress et les aléas des arbitrages trop fréquents. Autre caractéristique ils lissent la performance, si bien que sur le temps long, ils font figure de valeur défensive tout particulièrement face à la volatilité, surtout avec des versements réguliers. Par exemple, en 2022, les marchés obligataires sont en baisse ? Les fonds en euros permettent d'attendre une remontée des marchés sans pâtir des fluctuations journalières.

■ Les unités de compte (UC) présentent un attrait particulier en période de forte inflation

Investir une part en UC permettra pour certains contrats d'obtenir un bonus sur le rendement du fonds en euros, à condition d'accepter un risque de perte du capital.



L'inflation en 2022,

fruit de 15 années d'argent « gratuit », de la désorganisation des chaînes d'approvisionnement et de la hausse des matières premières

2008, crise financière dite des « subprimes ». 2011, celle de l'euro avec une Grèce qui a perdu le contrôle de sa dette. Suite à ces deux crises, les banques centrales ont conjointement baissé leurs taux directeurs jusqu'à des taux négatifs et injecté massivement des liquidités. Les banques pouvaient ainsi disposer d'argent gratuitement pour prêter aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, la Banque centrale européenne (BCE) est intervenue sur les marchés en achetant des emprunts souverains et des obligations d'entreprises bien notées par agences de notation, allant jusqu'à occuper un tiers du marché obligataire. Conséquence : baisse des taux obligataires et montée du marché actions.

Cette politique a été renforcée au plus dur de l'épidémie de Covid si bien qu'en 2021, les marchés financiers et les capitaux en général sont sortis presque indemnes de cette nouvelle crise. S'en est suivi un redressement spectaculaire de l'économie par un effet de rattrapage. MAIS, ce redressement a entraîné une surchauffe de la production, du fret, de la logistique, de l'approvisionnement en matières premières... et la guerre en Ukraine a fini de consolider le mécanisme moteur de l'inflation. En cause, la pénurie de matières premières alimentaires et énergétiques.

Avec les négociations salariales de fin d'année, l'enclenchement d'une boucle inflationniste entre les salaires et les prix est à craindre. Les banques centrales ont réagi au 2e semestre 2022 avec de fortes remontées de taux pour tenter d'éteindre l'incendie : limiter la surchauffe et endiguer l'inflation.

DÉFISCALISATION DE FIN D'ANNÉE

Votre conseiller a de bonnes nouvelles à vous annoncer

À l'automne, il est toujours utile de faire un point fiscalité avec son conseiller... Vous êtes adhérent RMC et vous n'avez pas fait le plein fiscal en début d'année ? En règle générale, vous vous posez des questions sur votre fiscalité ? 5 bonnes raisons de ne pas tarder à saisir de belles opportunités.

© Agence Photomobile Tohier Patrick



Marina Khoudoyan, conseillère mutualiste à l'agence de Bayonne ouverte ce mois d'octobre

01 2022 est une année exceptionnelle pour les adhérents au plafond de la RMC

Si vous disposez d'une Retraite Mutualiste du Combattant, votre conseiller est à votre disposition pour vous indiquer la somme à verser pour atteindre le plafond majorable de 1881,25 €. Avec une augmentation de 43,75 € déjà enregistrée, l'année 2022 restera un des meilleurs millésimes de ces dernières années. N'attendez pas pour verser ! Nous vous proposons une réduction sur les frais de versement complémentaire à découvrir auprès de votre conseiller.

02 La baisse de votre revenu fiscal de référence peut vous apporter de nombreux avantages

Une autre spécificité de la RMC : vos versements vous permettent de baisser directement votre revenu fiscal de référence, ce qui peut vous donner l'accès à des aides sociales ou fiscales comme une exonération de la CSG sur la retraite, un taux préférentiel pour le calcul du tarif de la crèche, une bourse étudiante, la possibilité d'ouvrir un livret d'épargne populaire...

03 Le Plan d'épargne retraite individuel (PERI) LFM PER'FORM vous offre de belles opportunités de défiscalisation

Pour tout contribuable, y compris pour ceux au plafond de la RMC, il est possible de déduire des revenus imposables 2022 les versements effectués sur un PER individuel en 2022. La limite des sommes déductibles est indiquée sur votre avis d'imposition.

04 Votre tranche marginale d'imposition (TMI) peut évoluer à la baisse avec vos versements

Là aussi, tournez-vous vers votre conseiller : il vous aide à identifier votre tranche marginale d'imposition (qui n'est pas mentionnée sur votre avis d'imposition) et vous indique les versements nécessaires pour passer sous le seuil de votre tranche. De belles économies sont à envisager.

05 Il n'a jamais été aussi simple de faire un versement

✉ **Par courrier** jusqu'au 16 décembre à La France Mutualiste, direction Gestion des adhérents, Tour Pacific, 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex.

➔ **En ligne** sur votre espace personnel. Pour tout savoir sur la marche à suivre, scannez ce QR Code.



Votre fonds en euros finance l'économie circulaire dans le BTP



© DR

Dans le numéro de septembre, nous vous présentions les investissements réalisés en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion via le fonds d'investissement dit « à impact » Weinberg Capital Partners.

Ce travail en commun continue de porter des fruits puisque le fonds en euros de La France Mutualiste contribue maintenant au développement du Groupe Eco Valorisation. Entre autres choses, cet acteur de l'économie circulaire dans le BTP reçoit et valorise des matériaux issus de la déconstruction (voirie et terrassement), fabrique et vend du béton vert ou bas carbone et des blocs de béton 100 % recyclés. Les 85 salariés de cette entreprise familiale travaillent à Gennevilliers (94), Nogent-le-Phaye (28) ainsi que sur un site mobile. Cet investissement va contribuer à l'ouverture d'un deuxième site de valorisation des terres polluées à Gennevilliers.

Avoir été en OPEX et ne pas profiter de la RMC, c'est comme...



Nous avons lancé cet automne dans les médias et sur les réseaux sociaux une vaste campagne d'information sur le droit que représente la RMC. Et vous, si vous connaissez un militaire Opex qui ne bénéficie pas de ce droit et n'en profite pas, parlez-lui en !



La garantie plancher est une protection de vos bénéficiaires contre une baisse des marchés

À quoi sert-elle ? Si vous avez épargné 100 € sur Actépargne2 et que la valeur de votre épargne diminue à hauteur de 80 €, en cas de décès avant 75 ans, vos bénéficiaires recevront 100 euros.

Dans le détail : en cas de décès avant 75 ans pour tous les contrats Actépargne2, Livret Jeun'Avenir et Livret RM et avant 65 ans pour LFM PER'FORM, La France Mutualiste verse un capital additionnel limité à 152 500 euros tout contrat confondu si les capitaux sont inférieurs au montant versé par l'assuré.

Choisissez comment recevoir les offres qui vous sont réservées

Tout au long de l'année, nous vous proposons des offres avec des conditions avantageuses pour votre épargne comme par exemple des frais réduits sur une période définie pour des versements complémentaires. Si vous ne recevez pas ces offres qui vous sont réservées ou si vous souhaitez être sûr de pouvoir en bénéficier, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Vous pouvez également vérifier sur votre espace personnel – accessible via notre site web – que vous ne vous êtes pas opposé à la réception de ce type d'offres. Vos choix en la matière sont modifiables à tout moment à votre convenance.

Le respect de votre volonté et la protection de vos données personnelles font partie des engagements de La France Mutualiste.



L'assurance santé individuelle : qui est concerné ?

En France, l'accès aux soins occupe fréquemment le devant de la scène politique et médiatique : les déserts médicaux, les remboursements des soins, les grands équilibres du système de santé... Derrière ce bruit médiatique, le besoin d'être accompagné par des professionnels de santé pour vivre en bonne santé demeure partagé par tous.



istockphoto.com ©sturti

L'assurance santé garantit des soins accessibles financièrement en fonction des garanties choisies. Si les salariés bénéficient d'un contrat collectif obligatoire, la fameuse mutuelle santé, un certain nombre de personnes doivent choisir par elles-mêmes un contrat individuel pour couvrir leurs besoins en santé : retraités, indépendants, chômeurs en fin de droits, étudiants non-couverts par leurs parents, intérimaires ou personnes en CDD de moins de trois mois. Si vous êtes concerné, comment faire le nécessaire pour votre santé ?

Cas n°1 : vous n'êtes pas couvert au-delà de ce que propose l'assurance maladie

Vous vous placez clairement dans une situation de vulnérabilité. Si la raison de cette absence de protection complémentaire est financière, consultez le site de l'assurance maladie pour prendre connaissance des dispositifs et aides possibles. Si vous n'avez pas souscrit par négligence ou par manque de temps, peut-être pouvez-vous lister le nombre de douleurs que vous avez négligé pendant l'année, ou de soins que vous reportez ? Une assurance santé individuelle adaptée à votre situation peut vous aider à reprendre en main votre santé.



Pour consulter les dispositifs et aides
existantes, chargez ce QR CODE

Cas n°2 : vous êtes à votre compte, étudiant, ou sur le point de quitter votre emploi salarié

Que ce soit pour votre passage à la retraite, une période de chômage ou une démission pour le développement d'un projet personnel, votre assurance collective de salarié, ou mutuelle, va vous accompagner pendant au maximum une année au même tarif. Puis ce sera à vous de prendre à votre charge la totalité de la cotisation, qui pourrait par ailleurs augmenter. C'est évidemment le moment de consulter la concurrence en vous interrogeant sur vos besoins réels en soins réguliers. En effet, les contrats collectifs sont souvent très couvrants. En passant en individuel, vous pouvez davantage cibler en fonction de votre situation. Faites les démarches deux à trois semaines avant le changement effectif de contrat afin de recevoir dans les temps votre carte tiers payant.



« Je déménage »

Si vous déménagez, vous pouvez consulter le service « Je déménage » du site www.service-public.fr. Il vous indiquera toutes les procédures à réaliser en fonction de votre situation : propriétaire ou locataire, changement de commune ou non, nationalité, présence d'enfants ou non, salarié, retraité, indépendant...



Nutrition : pour ne plus jamais être à cours de menus

Le site www.mangerbouger.fr vous propose un service d'aide à la création de menus équilibrés et faciles à réaliser pour la vie de tous les jours. Cette « fabrique à menus » s'adapte au nombre de personnes à table, aux aliments à éviter, au temps dont vous disposez, au nombre de repas dans la journée... Bon appétit !

Gare aux arnaques à l'assurance santé

En cas de démarchage, ne donnez jamais d'information personnelle, que ce soit vos coordonnées bancaires, votre numéro s'assurance maladie ou autre. Vous pourriez souscrire à votre insu un contrat d'assurance santé individuelle, sans même donner votre accord de manière formelle.

Cas n°3 : votre situation personnelle ou celle de votre conjoint évolue

Vous étiez couvert par le contrat de votre conjoint, et vous divorcez, ou il passe lui-même en contrat individuel. Une astuce : lister toutes les consultations médicales de l'année pour faire le point sur vos besoins personnels du moment afin d'opter pour l'assurance santé qui vous correspond.

Cas n°4 : les services de votre contrat collectif ne vous satisfont pas

Votre contrat santé individuel est très insuffisant à vos yeux, ou les services proposés ne correspondent pas à vos besoins ? Un complément sera peut-être le bienvenu via un contrat individuel donnant l'accès à des services aussi variés que des téléconsultations 24h/24 avec des généralistes, pédiatres, ORL, dentistes, psychiatres ou psychologues ; des réseaux de soins pour l'optique, l'audition ou le dentaire ; une assistance à domicile ou encore des ateliers et services de prévention, par exemple sur le sevrage tabagique, la pratique d'une activité physique, l'amélioration de l'environnement intérieur, etc.



3 conseils pour éviter une radiation

Conseil n°1

Vous êtes mécontent de votre assurance, du traitement d'un sinistre, et vous souhaitez faire pression en cessant les règlements. Il s'agit certainement d'un mauvais calcul. Allez au bout du litige puis changez d'assureur si cela vous semble être la meilleure solution. Car en ne payant plus, vous allez de façon quasi certaine vers une radiation pour non-paiement, ce qui n'arrangera rien au règlement de votre litige.

Conseil n°2

De nombreux assureurs résilient votre contrat d'assurance dès 2 sinistres dans l'année, même si vous n'êtes pas responsable. Si vous vous trouvez dans cette situation, anticipez et changez d'assureur. Si vous passez par un courtier, parlez-lui de votre situation : il sera à même de vous orienter vers un autre contrat qui correspondra à vos besoins et les démarches administratives en seront réduites.

Conseil n°3

Relisez bien votre contrat pour vérifier que la description du bien, de son utilisation ou n'importe quelle autre information est correcte. Si votre situation a changé, il faut en avvertir votre assureur au plus vite. Un contrat à jour limite le risque d'une indemnisation réduite en cas de sinistre, voire d'une radiation.

Fêtes de fin d'année, notre sélection pour jouer, visiter ou offrir un livre



LE JEU

Splendor, une initiation passionnante aux mécanismes de l'investissement

Les joueurs entrent dans la peau d'un marchand de la Renaissance. Acquisition des richesses, investissements dans les transports, les moyens de production... pour aboutir à la fréquentation des princes et princesses de cette époque.

Jeu de société Asmodée, accessible dès 10 ans, 30 minutes maximum
Prix conseillé : 31,50 €

LA VISITE

Citéco, le tout nouveau musée créé à Paris par la Banque de France

Situé dans le magnifique hôtel Gaillard dans le 17^e arrondissement de Paris, ce musée créé par la Banque de France s'est donné pour mission de « rendre l'économie plus accessible et compréhensible pour tous ». Et c'est une réussite ! Coup de cœur pour l'ancienne salle des coffres de la Banque de France.

www.citeco.fr / Tarif plein : 12 € ; 18-25 ans : 9 € ; 6-17 ans : 6 €



©Charlotte Donker

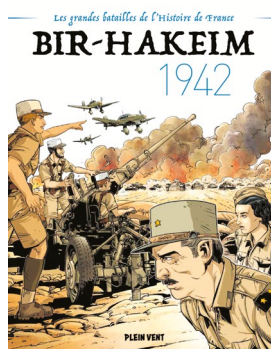


LE LIVRE

La rencontre de 7 femmes inspirantes

Susan Travers, Lily Litviak ou Noor Iniyat Khan. L'une était française, l'autre russe et la troisième indienne, toutes ont combattu contre l'Allemagne nazie. Marie-Laure Buisson dresse le portrait de sept héroïnes. Autant de récits précis et débordants d'humanité qui nous mènent de la seconde Guerre mondiale aux combats contre Daesh en Syrie. Autant de leçons de courage.

Femmes combattantes, Marie-Laure Buisson
Presses de la cité, 352 pages - 21 €



LA BD

Pour mieux comprendre les ressorts d'une grande bataille

Bir Hakeim, sa bataille, vue au travers du regard de Suzanne Travers, seule femme présente lors de ces combats en Afrique du Nord. L'héroïsme des soldats Français luttant à 1 contre 10 face aux troupes de Rommel : tel est le décor de la bande dessinée de Vivier et Rizzato, qui décrit cet épisode glorieux de la France libre.

Bir Hakeim 1942, Vivier et Rizzato
Plein vent, 48 pages - 15,90 €

Nathalie Lévy, journaliste à Canal+, maman, aidante familiale... aimante !



" On est guidé par l'amour,
tatoué même... "

©Philip Conrad

BFM Radio, BFM TV, France 5, Europe 1, et maintenant Canal+. Autant dire que, depuis plus de 20 ans, Nathalie Lévy fait partie du quotidien des Français via le petit écran. Le 13 mars 2020, quatre jours avant le 1^{er} confinement, sa grand-mère adorée, Rosine, fait une chute... le début d'une expérience intergénérationnelle intense et d'une vie parallèle d'aidante familiale.

J'ai fonctionné avec mon cœur

« Ma Mamie, c'est mon patrimoine, mon supplément d'âme. » À 29 ans, Rosine perd son mari, son grand amour, Maurice. Elle quitte l'Algérie avec ses 2 petites filles sous le bras, dont la mère de Nathalie, et doit tout reconstruire. « C'est une femme qui va de l'avant. Elle m'a fait grandir, m'a structurée. Alors, j'ai fonctionné comme une petite-fille passionnée par sa grand-mère : avec ma mère et ma tante, nous nous sommes organisées pour qu'elle puisse rester chez elle après sa chute, c'était un juste retour des choses. » C'est le début d'une double vie pour Nathalie : le matin, elle assure une présence chez sa grand-mère, s'occupe d'elle, lui prépare son déjeuner, puis sa mère ou sa tante prend le relais et elle file préparer ses émissions.

Le lien intergénérationnel est malmené

Les relations sont parfois délicates entre les trois générations de femmes. Quatre générations même avec Faustine, la fille de Nathalie, qui visite son arrière-grand-mère tous les après-midi à la sortie de l'école. « Bien sûr, il y a des grincements de dents, des incompréhensions, des larmes. Il faut trouver

un équilibre entre nos personnalités, la soif de chacune d'avoir un lien privilégié avec Rosine. Mais je me suis sentie réellement à ma place, je me suis sentie utile, et j'ai reçu infiniment ! » Nathalie a notamment certains rituels : elle se blottit contre sa mamie dans son lit, la masse, lui lave les cheveux. Des moments suspendus assurément précieux. Et puis elle la filme beaucoup, l'enregistre... l'inscrit en quelque sorte dans l'éternité.

« Auparavant, l'ancien était inclus dans le foyer. Aujourd'hui, la société est individualiste, les aînés sont écartés, délaissés et sans le respect de ses vieux, c'est de mauvais augure. Je voulais que ma fille se nourrisse de tout ce que Rosine pouvait lui apporter. Alors oui, je me suis parfois privée d'autre chose pendant cette période, mais cette coexistence m'a déterminée, m'a aidée à m'aligner. » Nathalie a notamment écrit un second livre à paraître en février sur les personnalités (artistes, sportifs, chefs) et leurs liens avec leurs grands-parents.

Ces aidants qu'on n'aide pas

En 2019, le gouvernement a promulgué une loi pour soutenir les aidants familiaux, la possibilité de prendre des

congé, etc. « C'est une étape, mais ce n'est pas suffisant. La somme allouée et la durée du congé sont trop faibles. Et puis il y a un vrai sujet avec les aidants professionnels. C'est un métier noble, une tâche délicate et nécessaire, or on ne leur donne aucune visibilité, et c'est un parcours du combattant pour en trouver. » Il y a tout juste un an, entre l'anniversaire de Nathalie et celui de Faustine, Rosine s'en est allée. « J'ai vécu avec cette femme pendant 45 ans, alors j'ai pensé que je ne survivrais pas à sa disparition, et je l'ai beaucoup anticipée. Désormais, cela me désoriente de parvenir à vivre. »

“ Je me suis sentie
réellement à ma
place, utile, et j'ai
reçu infiniment ! ”

▶ **A lire :**
Courage au cœur et sac au dos,
Editions du Rocher, 192 pages -
17,90 €

▶ **À paraître en février :**
Chers grands parents,
Albin Michel

PROLONGATION EXCEPTIONNELLE • PROLONGATION EXCEPTIONNELLE • PRO

Du 23 mai 2022 au 30 juillet 2022

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

SUPER PARRAINAGE

FAITES LE PLEIN...

D'AVANTAGES !

POUR CHAQUE PARRAINAGE :



ET POUR VOS FILLEULS :

0% DE FRAIS SUR VERSEMENT + 50€ OFFERTS*

Offre soumise à conditions notamment d'investissement en unités de compte comportant un risque de perte en capital.



*Offre valable du 23/05/2022 au 31/12/2022, date d'envoi de la demande complète au siège de La France Mutualiste, cachet de La Poste faisant foi. Le parrain reçoit une carte essence de 100€ utilisable dans toutes les stations essence TotalEnergies en France métropolitaine pour toute première adhésion par son filleul à un contrat d'assurance-vie multisupport Actépargne2. Le versement initial du filleul doit être investi dans le cadre de la gestion « Avisé 85 » ou l'un des 3 profils de gestion suivants : « prudent », « équilibré » ou « dynamique ». Selon le profil, un investissement en unités de compte à hauteur de 25% à 75% du versement est requis. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Sous réserve de ces conditions d'investissement et du respect du montant minimum de versement prévu au contrat (versement initial de 70€ minimum jusqu'à 28 ans inclus et de 300€ minimum à partir de 29 ans), le filleul bénéficie de 0% de frais sur son versement initial et d'un abondement offert d'une valeur de 50€ (versé à l'issue de la période de renonciation) investi selon la même répartition que le versement initial. La France Mutualiste se réserve le droit de prélever cette somme si l'adhérent procède à un rachat total au cours de la 1^{re} année du contrat. Les frais sur versement de 2,10% au maximum indiqués au sein du règlement mutualiste du contrat souscrit s'appliqueront à tout versement complémentaire. Il en sera de même pour tout versement initial/complémentaire réalisé au terme de cette offre. Peut être filleul toute personne physique qui n'est pas adhérente à La France Mutualiste. Le règlement complet de l'opération Super parrainage est disponible sur demande ou sur le site www.lafrancemutualiste.fr. Cette offre est non cumulable avec toute offre en cours et pourra être interrompue par La France Mutualiste à tout moment.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).

L'assurance d'un esprit de famille



www.lafrancemutualiste.fr